

Berdorf, le 21 mai 2025  
(jusqu'au 30 juni 2025 inclus)



## Avis en matière de protection et de gestion des eaux

Conformément aux dispositions de l'article 24 §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no. EAU/AUT/25/0172 du 13 mai 2025 de Monsieur le Ministre de l'Environnement

le requérant: *Mme et M. Mauro et Joëlle Da Silva Schmit*

a été autorisé sur le territoire de la commune de Berdorf

**la mise en place d'une chaudière à condensation au mazout avec une citerne à double paroi en zone de protection des eaux souterrains à Berdorf.**

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous les intéressés peuvent interjeter un recours contre la décision précitée devant le Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES

### Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 21 mai 2025.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES